

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2026

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2026

Les actionnaires de Métropole Télévision SA (la « Société ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 9h00 au Théâtre des Sablons, 70 avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'avis préalable de convocation à l'Assemblée générale comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n°35 du 23 mars 2026 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans le Journal d'Annonces Légales « lefigaro.fr » le 10 avril 2026.

A compter de ce jour, toutes les informations et les documents énoncés aux articles R. 22-10-23, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce seront disponibles sur le site internet de la Société : <https://www.groupem6.fr/fr/assemblee-generale-2026/>.

Il est précisé, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée sera mis à disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée générale sera retransmise en vidéo, en direct et en intégralité, les modalités de connexion seront disponibles sur le site internet de la Société. La retransmission sera disponible, au plus tard, sept jours ouvrés après la tenue de l'Assemblée générale.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent contacter la Direction des Relations Investisseurs – Email : actionnaires@m6.fr.